



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 janvier 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement durable

Forum intergouvernemental sur les forêts

Quatrième session

New York, 31 janvier-11 février 2000

Points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Encourager et faciliter l'application des mesures proposées  
par le Groupe intergouvernemental sur les forêts, et examiner,  
suivre et faire connaître les progrès accomplis en matière de gestion,  
de conservation et de mise en valeur durable de tous les types de forêts**

**Questions laissées en suspens et autres questions que soulèvent  
les éléments de programme du Groupe intergouvernemental**

### **Lettre datée du 23 décembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Téhéran (voir annexe I) et de celui du rapport de la Réunion internationale d'experts à participation non limitée sur les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques, organisée par le Gouvernement iranien dans le cadre du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts, et qui s'est tenue du 4 au 8 octobre 1999 à Téhéran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts.

(Signé) Hadi Nejad **Hosseinian**

---

\* E/CN.17/IFF/2000/1.

## Annexe I

### Déclaration de Téhéran

Les experts originaires de pays à faible couvert forestier se sont réunis pour la première fois du 4 au 8 octobre 1999 à Téhéran (République islamique d'Iran), pour débattre de leurs préoccupations communes. La Réunion, parrainée par les Gouvernements allemand, canadien, danois, finlandais et norvégien, a été organisée en collaboration avec les Gouvernements égyptien et soudanais et en coopération avec des organisations internationales, notamment la FAO, le PNUE, le PNUD et le FIDA. Durant les cinq jours de travaux de la Réunion internationale d'experts sur les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques, organisée par le Gouvernement iranien dans le cadre du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts, les représentants de 39 pays et de six organisations internationales et bilatérales ont examiné un grand nombre de questions. Les experts ont noté que plusieurs centaines de millions de personnes vivaient dans et autour des forêts dont elles dépendent pour leur subsistance dans plus de 70 pays en développement. Les participants ont constaté qu'en raison de la pression démographique croissante et de la pauvreté endémique, le déboisement et la dégradation des forêts se poursuivaient à un rythme alarmant et que la perte de productivité et l'appauvrissement de la diversité biologique qui en résultaient avaient des conséquences directes sur la vie des populations. La Réunion a souligné qu'il importait de prendre d'urgence des mesures correctives pour inverser cette tendance négative.

Les experts ont examiné les textes et les instruments existants ainsi que les résultats des travaux des rencontres internationales et intergouvernementales, notamment le processus Forum/Groupe intergouvernemental, organisées dans le cadre de l'action entreprise pour répondre aux besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier. Compte tenu des objectifs de la Réunion d'experts, les participants ont adopté un rapport comportant une série de conclusions ainsi que plusieurs recommandations concrètes et pratiques à court et à long terme.

Dans le cadre des actions entreprises au niveau mondial pour la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts, les participants ont souligné que les objectifs à long terme consistaient notamment à inscrire la question des pays à faible couvert végétal à l'ordre du jour politique et technique des futurs débats internationaux sur les forêts et les autres questions de développement, en particulier la lutte contre la désertification, et à formuler des approches et des stratégies à long terme. Il importe d'accorder la priorité au renforcement de la coopération entre les pays à faible couvert forestier et à la création de partenariats avec les organismes et instruments multilatéraux ainsi qu'avec la communauté des donateurs.

La Réunion a accepté la proposition consistant à lancer un processus, ci-après dénommé «Processus de Téhéran», afin d'atteindre ces objectifs communs et de poursuivre la mise en oeuvre et l'approfondissement des résultats de la Réunion de Téhéran. Les participants ont réaffirmé leur détermination à réaliser les objectifs du «Processus de Téhéran» et ont souligné de nouveau la nécessité d'une coopération active et d'un suivi rationnel des résultats de la Réunion de Téhéran afin de répondre aux besoins fondamentaux des pays à faible couvert forestier. Ils ont exprimé leur appui total à l'engagement pris par l'Iran de poursuivre la mise en oeuvre du «Processus». Ils ont également décidé de tenir la première réunion de suivi du «Processus de Téhéran» en marge de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts, au début de février 2000, à New York.

## Annexe II

### **Rapport de la Réunion internationale d'experts à participation non limitée sur les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques**

#### **I. Introduction**

1. La Réunion internationale d'experts à participation non limitée sur les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques, organisée par le Gouvernement iranien dans le cadre du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts, s'est tenue du 4 au 8 octobre 1999 à Téhéran (République islamique d'Iran). La Réunion était parrainée par le Gouvernement de la République islamique d'Iran en collaboration avec les Gouvernements allemand, canadien, danois, finlandais et norvégien et en coopération avec les Gouvernements égyptien et soudanais et certaines organisations internationales, notamment la FAO, le PNUE, le PNUD et le FIDA. Elle a regroupé 77 participants représentant 39 pays, six organisations internationales et bilatérales ainsi que des ONG. Le présent rapport récapitulatif reflète les points de vue exprimés par les experts qui ont participé aux travaux à titre personnel.

2. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro, et plus précisément de la Déclaration de Rio des principes relatifs aux forêts, du chapitre 11 d'Action 21, des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et des débats du Forum intergouvernemental sur les forêts.

3. La Réunion a été la première du genre à examiner des questions qui intéressent tout particulièrement les pays en développement à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques, notamment les besoins spéciaux des millions de personnes qui vivent dans ces forêts et aux alentours.

4. Objectifs à court terme de la Réunion :

- Identifier les facteurs à l'origine du faible couvert forestier ainsi que les besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier;
- Procéder à un échange de vues sur les principaux problèmes qui affectent les pays en développement à faible couvert forestier;
- Contribuer aux travaux de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts, notamment en présentant le point de vue des pays en développement à faible couvert forestier, lors de l'examen des différentes options pour la mise en place de futurs arrangements et mécanismes internationaux.

5. Objectifs à long terme :

- Engager un processus en vue d'inscrire la question du faible couvert forestier à l'ordre du jour politique et technique des futures rencontres internationales sur la politique dans le domaine des forêts;
- Renforcer les programmes forestiers nationaux dans tous les pays en développement à faible couvert forestier et favoriser la mise en place de mécanismes régionaux et sous-régionaux pour l'échange de données d'expérience et l'appui aux programmes nationaux, dans le cadre d'un partenariat avec la communauté internationale des donateurs;

- Établir une synergie entre les mesures prises par les pays en développement à faible couvert forestier et les objectifs des trois conventions mondiales sur l'environnement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Convention sur la lutte contre la désertification, Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et ceux des autres organisations multilatérales concernées dans le cadre d'une approche stratégique visant à appeler l'attention de la communauté internationale sur les besoins des pays en développement à faible couvert forestier;
  - Identifier les domaines de coopération potentiels à travers la mise en place de réseaux, le lancement de projets régionaux et d'autres actions communes et la création de partenariats entre les pays intéressés, les organisations internationales et les donateurs;
  - Promouvoir la recherche sur le couvert forestier, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux;
  - Élaborer des approches et des stratégies à long terme pour prendre en charge les questions relatives au faible couvert forestier;
  - Mettre au point des mécanismes de suivi appropriés pour mettre en oeuvre et approfondir les résultats de la Réunion de Téhéran;
  - Identifier les domaines d'intérêt commun et les possibilités d'action commune entre pays à faible couvert forestier, notamment pour lutter contre la désertification.
6. Les travaux de la Réunion internationale d'experts à participation non limitée se sont déroulés en séance plénière et au sein de trois groupes de travail qui ont examiné les objectifs à court et à long terme dans les grands domaines ci-après, lesquels regroupent les thèmes retenus dans les documents de travail (voir le chapitre III relatif aux problèmes) :
- Mesures envisagées, capacités et problèmes sociaux
  - Problèmes techniques
  - Problèmes internationaux
7. Les conclusions, recommandations et propositions d'action, selon le cas, qui ont été formulées par les trois groupes de travail ont été présentées en séance plénière.

## II. Historique

8. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le débat international sur les questions relatives aux forêts a retenu l'attention de la communauté internationale et a éveillé l'intérêt des politiques sur l'état des forêts du monde. Alors que les préoccupations des pays bien pourvus en forêts ont constitué l'essentiel des débats lors des rencontres internationales, les problèmes des pays à faible couvert forestier, dont l'écrasante majorité sont des pays en développement, n'ont, jusqu'à présent, pas bénéficié de toute l'attention voulue. Pour ces pays, la rareté des forêts et des terres boisées revêt une importance particulière aux plans économique, social, culturel et environnemental. Cependant, leurs besoins n'ont guère été pris en compte au niveau international.

1. À sa quatrième session, le Groupe intergouvernemental sur les forêts a examiné les besoins des pays en développement à faible couvert forestier dans le cadre de l'un des éléments de son programme et a consacré tout un chapitre de son rapport final à cette question (document E/CN.17/1997/12). Le Groupe a reconnu la gravité des problèmes économiques, sociaux et environnementaux dont souffrent les populations qui dépendent des forêts dans ces pays ainsi que leurs conséquences négatives pour la situation sociale, économique et environnementale.

Le Groupe a formulé plusieurs recommandations sur les questions liées aux conditions écologiques et aux activités humaines et a souligné la nécessité d'instaurer d'urgence une coopération internationale en tenant compte des aspects sectoriels et intersectoriels.

2. S'agissant des besoins des pays en développement à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques, on s'accorde généralement à reconnaître que dans ces pays, les forêts assurent la subsistance des populations locales et font partie intégrante du tissu social des sociétés rurales. Le caractère non structuré de l'économie de subsistance rurale des zones à faible couvert forestier où l'environnement est dégradé n'est pas suffisamment mis en valeur dans les statistiques nationales relatives à l'économie et au développement. Seule une analyse de l'importance des forêts et autres terres boisées, qui sont de plus en plus rares pour le bien-être des populations rurales pauvres permettra d'apprécier à leur juste valeur ces écosystèmes et mettra en lumière les raisons impératives qui justifient les investissements dans ce domaine.

3. Il importe absolument de mettre en place des partenariats internationaux pour gérer, conserver et mettre en valeur de manière durable les forêts, les terres boisées et les arbres dans les pays en développement à faible couvert forestier. De manière générale, ces pays ne disposent pas des capacités financières et techniques ni du cadre institutionnel nécessaires. S'il est vrai que ces pays doivent fournir la plus grande partie des ressources nécessaires, un appui extérieur et des partenariats internationaux sont indispensables pour financer l'investissement initial nécessaire à la remise en état et au reboisement des forêts et des autres terres boisées dégradées.

4. Les pays concernés ont également besoin de renforcer leurs capacités nationales pour assurer la participation des populations locales à la planification et à la prise de décisions, régler les problèmes fonciers, améliorer l'infrastructure rurale ainsi que la condition des femmes et des populations autochtones rurales, notamment des nomades.

5. Le mandat du Forum intergouvernemental sur les forêts prévoit notamment l'examen des besoins des pays en développement à faible couvert forestier. Afin de faire en sorte que l'examen des «dispositifs internationaux visant la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts» soit exhaustif et porte sur tous les aspects du problème, le Forum doit examiner les besoins des pays à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques.

### III. Problèmes

6. Les questions relatives aux problèmes particuliers des pays à faible couvert forestier et possédant des forêts uniques ont été abordées dans plusieurs documents de travail établis en prévision des débats en plénière et au sein des groupes de travail. Ces documents portent sur les thèmes ci-après :

- Questions techniques
- Rôle des arbres et des plantations forestières dans les pays à faible couvert forestier;
- Conservation des forêts, en particulier les forêts uniques;
- Produits non ligneux dans les pays à faible couvert forestier;
- Gestion des forêts naturelles dans les pays à faible couvert forestier;
- Politiques, capacités et questions sociales
- Les forêts, les autres terres boisées et les arbres comme moyens de subsistance, questions relatives à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et au déboisement;

- Aspects sexospécifiques et rôle des femmes dans l'accès aux ressources forestières.
- Questions internationales
- Examen d'ensemble des pays à faible couvert forestier dans les régions en développement;
- Commerce des produits forestiers dans les pays à faible couvert forestier;
- Foresterie dans les pays à faible couvert forestier et Conventions de la CNUE;
- Politiques et planification et investissement stratégiques dans le cadre des programmes forestiers nationaux dans les pays à faible couvert forestier;
- Définition de la notion de faible couvert forestiers.

## IV. Conclusions

### **Pays à faible couvert forestier : définition et informations**

7. La Réunion d'experts a noté que plus de 70 pays en développement subissaient les problèmes liés au faible couvert forestier qui affectent entre 300 et 400 millions de personnes mais qu'ils ne disposaient pas d'un cadre approprié pour répondre à leurs préoccupations et à leurs besoins communs. En dépit de l'importance des arbres, des forêts et des ressources en terres boisées pour l'environnement et l'économie de ces pays, notamment en zone rurale, on ne dispose que de peu de données et d'informations sur le volume et l'état de ces ressources et sur les autres facteurs qui influent sur les forêts et les terres de parcours de ces pays. Un grand nombre d'avantages découlant de ces ressources ne sont pas quantifiés et ne figurent pas dans la comptabilité nationale. En outre, il existe une profusion de connaissances traditionnelles concernant la gestion des arbres, des forêts et des terres boisées, mais elles sont pratiquement inaccessibles et n'ont pas été utilisées pour mettre au point des modèles de gestion de ces ressources.

8. Les informations nécessaires pour évaluer ces avantages font défaut, mais la Réunion a reconnu que la subsistance de populations entières dépendait des arbres, des forêts, des terres boisées et des terres de parcours. Elle a également noté que dans les pays à faible couvert forestier, on rencontre de nombreux exemples de forêts uniques, qui constituent des écosystèmes rares, et des espèces et des essences génétiquement adaptées à des conditions climatiques difficiles. Le développement de l'agriculture et d'autres activités humaines menacent ce matériau génétique de grande valeur.

9. Les pays concernés doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire et coopérer entre eux pour répondre aux besoins spéciaux identifiés durant la réunion.

10. La Réunion a noté que les définitions existantes de la notion de pays à faible couvert forestier, notamment celle utilisée par la FAO (qui a été reprise temporairement par la réunion faute de mieux) ne reflétaient en aucune façon la diversité des conditions et des besoins des pays à faible couvert forestier quelle que soit la façon dont on les définit. À la suite de consultations officieuses au sein d'un groupe de contact mis en place par le Groupe de travail III, la Réunion a conclu que toute définition opérationnelle devait tenir compte à la fois du faible couvert forestier dans un pays dans son ensemble et du faible couvert dans certaines parties d'un même pays.

11. La Réunion s'est félicitée du travail effectué par le PNUE en collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières pour établir de nouvelles définitions qui s'appliquent aux pays à faible couvert forestier. La Réunion a conclu que ce travail devait être

approfondi pour tenir compte à la fois du faible couvert forestier dans les pays en développement et des zones faiblement couvertes par les forêts dans ces mêmes pays.

### **Politiques et dispositions institutionnelles**

12. La Réunion a examiné les politiques et les législations des pays à faible couvert forestier et a conclu qu'en dépit des initiatives nouvelles prises par plusieurs pays dans le cadre de la planification sectorielle et de la mise au point de programmes nationaux en matière de forêts, ces politiques et cette législation n'avaient pas été adaptées à la croissance de la demande de produits et services forestiers. La Réunion a également noté que le mandat et la mentalité des administrations forestières et de leur personnel ne tenaient pas compte des idées nouvelles sur la participation de la population à la gestion des forêts et des terres de parcours. En outre, les responsabilités dans ce domaine sont souvent partagées entre plusieurs institutions, ce qui rend difficile la coordination de la mise en oeuvre effective des programmes forestiers nationaux. La Réunion a conclu qu'un grand nombre de pays en développement à faible couvert forestier devaient procéder à des réformes institutionnelles pour ce qui concerne les forêts et les terres de parcours et renforcer leurs capacités en la matière.

13. En examinant les politiques concernant les forêts et les terres de parcours dans les pays à faible couvert forestier, la Réunion a souligné la nécessité d'introduire de nouvelles dispositions dans plusieurs domaines, notamment la participation des femmes et la prise de conscience de l'importance vitale des produits forestiers non ligneux pour la sécurité alimentaire et en tant que sources de revenus pour les populations rurales.

14. L'expérience a montré que les instruments juridiques obligatoires pouvaient faire passer certaines questions au premier plan tout en fournissant les moyens de faire appliquer au plus haut niveau les mesures retenues. Les pays à faible couvert forestier gagneraient à examiner ce type d'instruments pour déterminer dans quelle mesure ils pourraient tirer profit des dispositions relatives aux questions qui les intéressent, notamment celles relatives à l'aide financière.

15. La Réunion a considéré que les conflits et les embargos internationaux pouvaient gravement affecter la capacité des pays concernés à prévenir la dégradation et à remettre en état les écosystèmes forestiers dégradés.

### **Nécessité de la participation**

16. Le groupe a observé que la gestion durable des forêts et des plantations naturelles et la conservation des forêts uniques étaient menacées par les activités humaines et par d'autres nuisances, notamment le développement de l'agriculture, les conditions climatiques défavorables, etc. Aussi les pays à faible couvert forestier doivent-ils adopter des stratégies de gestion durable qui assurent la participation des collectivités et des ONG, le partage des gains, le lancement de programmes de développement rural, la mise en place d'une administration décentralisée et l'organisation d'activités de recherches écologiques et sociales.

### **Questions techniques**

17. La Réunion a convenu qu'il importait de mettre au point des programmes de développement pour la régénération, le reboisement et la plantation de forêts dans les pays à faible couvert

forestier afin d'étendre le couvert forestier et de leur permettre de satisfaire tous leurs besoins en produits forestiers, notamment en bois de feu.

18. La Réunion a observé que les pays à faible couvert forestier avaient un rôle primordial à jouer pour faciliter les plantations, notamment en supprimant les subventions des prix de l'énergie, en harmonisant les politiques sectorielles potentiellement conflictuelles, notamment les politiques relatives au secteur agricole, à la commercialisation et au développement des marchés, ainsi qu'en fournissant des informations relatives aux innovations technologiques.

19. L'application des techniques modernes et le recours aux pratiques écologiquement rationnelles pour la gestion, la remise en état et la mise en valeur durable des forêts et des terres de parcours dans les pays à faible couvert forestier sont une nécessité vitale qui doit bénéficier d'une priorité et d'un engagement politique au plus haut niveau.

### **Financement du développement du secteur forestier**

20. La Réunion a également noté que la contribution des donateurs par le biais d'une aide financière et d'un transfert des techniques appropriées serait nécessaire pour compléter les efforts déployés par les pays à faible couvert forestier.

## **V. Recommandations**

La Réunion d'experts à participation non limitée a formulé les recommandations ci-après :

### **Le processus de Téhéran**

21. Un nouveau processus est proposé pour regrouper les pays à faible couvert forestier (y compris les petits États insulaires à faible couvert forestier) pour leur permettre de répondre à leurs problèmes et besoins communs. Ce processus prendrait le nom de « processus de Téhéran » pour marquer la tenue de la première réunion sur les problèmes des pays à faible couvert forestier.

22. Le processus servirait de cadre pour examiner les besoins spécifiques des pays en développement à faible couvert forestier et inscrire cette question à l'ordre du jour politique et au programme d'action des futures rencontres internationales. Ce processus, qui sera axé sur l'action, doit fournir un appui et des directives politiques et servir de cadre pour :

- La collecte, l'analyse et la diffusion de données et d'informations;
- L'échange d'informations et de données d'expérience;
- Le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la collecte de données actualisées et fiables et leur exploitation aux fins d'information et d'enrichissement des connaissances;
- L'évaluation quantitative des biens et services non marchands et leur inscription dans la comptabilité nationale, notamment pour ce qui concerne la contribution des arbres, des forêts et des terres de parcours à la sécurité alimentaire dans les pays à faible couvert forestier;
- La mise au point de critères et d'indicateurs de gestion forestière durable pour les pays à faible couvert forestier en mettant à profit les processus existants, notamment ceux de la zone aride d'Afrique et du Moyen-Orient;

- L'organisation de projets de recherche communs sur les problèmes qui affectent les pays à faible couvert forestier, notamment pour la mise au point de modèles pour la gestion et la remise en état des forêts et des terres boisées naturelles;
- La formulation d'une définition de la notion de faible couvert forestier afin de recenser de manière plus précise les pays qui relèvent de cette catégorie.

## **Politiques, planification et institutions**

1. Concernant de nombreux pays à faible couvert forestier, il a été recommandé de réexaminer la politique forestière dans une perspective plus large en tenant compte de la multitude des besoins et des demandes émanant de la société qui peuvent être satisfaits par le secteur forestier. Il importe de faciliter la mise en place de partenariats pour atténuer les conflits avec les autres secteurs tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et humains des forêts et des terres de parcours pour garantir les moyens de subsistance des populations rurales.

2. Les nouvelles politiques relatives au secteur forestier doivent mettre l'accent sur les aspects ci-après :

- Les produits forestiers non ligneux;
- La mise sur le marché des produits forestiers locaux;
- Les services, notamment la fourniture d'eau de bonne qualité, la conservation des sols et de l'eau, notamment dans les écosystèmes fragiles, la lutte contre la désertification et la protection contre les effets du vent et de l'eau;
- La sécurité alimentaire, notamment la fourniture de bois de feu et de fourrage;
- La fixation du carbone;
- La conservation et l'exploitation de la diversité biologique.

1. En répondant à ces nouvelles exigences de la société, les secteurs des forêts et des terres de parcours doivent redéfinir leur mission et harmoniser leurs politiques avec celles des autres secteurs. Les institutions s'occupant des forêts et des terres de parcours doivent être restructurées et renforcées conformément aux objectifs nouvellement définis qui visent à répondre aux besoins de la population. Les capacités institutionnelles des zones rurales doivent être renforcées pour appuyer la mise en oeuvre des politiques.

2. Les programmes forestiers nationaux peuvent servir d'instruments pour assurer une large participation, notamment celle des femmes, à la gestion des ressources en forêts et terres de parcours et au processus de prise de décisions.

3. La Réunion a également recommandé que son rapport soit présenté à la troisième Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification afin de renforcer la place des forêts et des terres de parcours dans les plans d'action nationaux.

## **Processus participatifs**

4. La remise en état des forêts, des terres boisées, des arbres et des terres de parcours nécessite la participation active des communautés rurales.

5. Les programmes visant à remédier au déboisement et à la dégradation des forêts doivent être mis au point et exécutés avec la participation effective des populations concernées, notamment les communautés locales et autochtones.

6. Les approches fondées sur la participation doivent permettre de fournir des revenus et des emplois et s'inspirer des cultures existantes; elles doivent faire participer les communautés locales et autochtones, en accordant une importance particulière aux populations nomades et transhumantes, aux populations habitant dans les forêts et au rôle des femmes et des jeunes. Il importe également de tirer le meilleur profit des connaissances traditionnelles sur les forêts.

7. Les pays à faible couvert forestier doivent aider les organisations non gouvernementales pour leur permettre de jouer un rôle plus important, notamment en leur fournissant une assistance pour :

- Renforcer et améliorer l'organisation des communautés rurales;
- Renforcer leurs capacités en matière de planification et de prise de décisions;
- Fournir des informations et une formation techniques; et
- Élaborer et mettre au point des programmes forestiers nationaux.

## **Financement et investissement**

8. Les gouvernements doivent instaurer un climat favorable pour attirer les investisseurs individuels, les communautés et le secteur privé en leur offrant notamment des garanties foncières et un pouvoir de décision, en prenant des mesures incitatives tout en supprimant les dispositions dissuasives et en prévoyant le partage des coûts et des avantages ainsi que la création de revenus et d'emplois.

9. Les pays à faible couvert forestier qui ont les moyens de le faire sont invités à créer un fonds spécial pour aider les autres pays dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la gestion durable des forêts au niveau régional.

10. Les pays à faible couvert forestier sont également encouragés à rechercher des ressources financières conformément aux dispositions des Conventions des Nations Unies afin de faire face aux besoins clairement définis dans les programmes forestiers nationaux et les stratégies régionales. Les pays donateurs sont encouragés à augmenter leur aide publique au développement en faveur des pays à faible couvert forestier en prenant soin d'éviter la dispersion des ressources financières.

11. Avec l'aide de partenaires appropriés, comme la Banque mondiale, la FAO, le PNUE, le FIDA et le PNUD, les pays à faible couvert forestier sont invités à envisager d'investir davantage dans le secteur forestier, en mettant notamment à profit les possibilités d'investissement dans les domaines liés aux forêts prévues par les accords multilatéraux sur l'environnement, comme la Convention sur la lutte contre la désertification. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et en particulier le Protocole de Kyoto et son mécanisme pour un développement non polluant, doivent intégrer à l'avenir le reboisement et la remise en état des terres dégradées dans les pays à faible couvert forestier en tenant compte des décisions de la CNUC relatives à la gestion forestière durable.

## **Questions techniques**

12. Les gouvernements des pays à faible couvert forestier doivent prendre des mesures pour appliquer ou mettre au point des techniques appropriées dans les domaines ci-après :

- Gestion et remise en état des forêts naturelles, des terres boisées, des arbres et des terres de parcours en tenant compte de la gestion de l'écosystème, des besoins des communautés (notamment les éleveurs) et leur participation effective à la planification et à la prise de décisions;

- Valorisation des produits forestiers non ligneux dans l'économie rurale et mesures visant à améliorer leur qualité, à ajouter une valeur locale dans leur transformation et à renforcer leur potentiel d'amélioration génétique;
  - Création d'industries de transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux;
  - Conservation des exemples d'écosystème naturels et de forêt uniques;
  - Création de plantations et plantation d'arbres en tenant compte de l'adaptation des essences aux sites et aux objectifs visés et de l'utilisation, dans la mesure du possible, des essences locales et les possibilités qu'offrent les arbres et les terres boisées pour améliorer l'environnement urbain et fournir des biens et services multiples;
  - Mise au point de programmes dans le domaine de l'énergie renouvelable à base de bois grâce à des techniques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et suppression des mesures dissuasives.
1. Les gouvernements doivent solliciter auprès des donateurs une aide au titre du transfert des techniques appropriées et de la fourniture des services d'appui.

### **Futurs arrangements et mécanismes internationaux**

2. Les besoins spéciaux des pays à faible couvert forestier doivent bénéficier de toute l'attention voulue dans le cadre de tout nouvel arrangement ou mécanisme relatif aux forêts, notamment en ce qui concerne l'assistance technique et financière pour la mise au point et l'exécution de programmes forestiers nationaux.

### **Remerciements**

3. Les participants à la réunion ont exprimé leur gratitude au Gouvernement et au peuple de la République islamique d'Iran pour avoir parrainé cette initiative et pour leur généreuse et chaleureuse hospitalité.
-